

CITOYENNETE**Point sur le développement des maisons de quartier****Projet de Maison de quartier Gagarine Truillot**

Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne

EXPOSE DES MOTIFS

Suite aux Assises de mi-mandat, la Municipalité s'est engagée dans la création d'une Maison de quartier -agrée centre social- au sein de la cité Gagarine-Truillot. Contrairement aux quartiers Monmousseau et Pierre et Marie Curie qui accueillent les deux premiers projets de Maisons de quartier de la Ville suite à la transformation d'équipements préexistants, la cité Gagarine ne dispose pas de locaux adaptés permettant d'accueillir l'activité d'une Maison de quartier.

La question de l'acquisition de locaux dédiés à ce projet a d'ailleurs été débattue lors d'un premier Bureau Municipal, le 1er octobre 2012, puis lors d'un second, le 13 janvier 2014. Il s'agissait de déterminer le scénario le plus adapté parmi les différents envisagés :

- l'achat et l'aménagement d'un local situé au 9/13 rue Truillot,
- l'aménagement d'appartements en pied d'immeuble de la cité Gagarine,
- l'implantation d'un modulaire au sein de l'espace Pioline.

Ainsi, le Bureau Municipal du 13 janvier 2014 validait :

- une proposition intermédiaire, dans l'attente d'une solution adaptée, de développer le travail de proximité à partir de la salle existante sur le quartier (salle Gagarine).
- la proposition d'installer la Maison de quartier dans un nouveau modulaire sur l'espace Pioline, qui offrirait une solution rapide et pérenne durant, au minimum, la phase de relogement liée à la réalisation du projet de renouvellement urbain.

Le montant total des études et travaux hors taxes est évalué à 736 315 € et le calendrier établi prévoit une ouverture de la structure en juillet 2015.

Une subvention d'investissement peut être sollicitée auprès du Conseil général du Val-de-Marne dans le cadre de son dispositif de soutien aux équipements de proximité. Le Conseil général peut apporter son concours financier à hauteur de 35 % du montant hors taxe des travaux, et le montant accordé ne pourra dépasser 500 000 euros.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc de solliciter le concours financier du Conseil Général du Val-de-Marne, soit 35 % du devis estimatif du coût des travaux H.T., pour la réalisation du projet de Maison de quartier Gagarine Truillot.

Les recettes en résultant seront constatées au budget primitif.

CITOYENNETE

Point sur le développement des maisons de quartier

Projet de Maison de quartier Gagarine Truillot

Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Bozena Wojciechowski, adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la délibération du Conseil général du Val-de-Marne du 25 mars 2013 relative aux dispositifs « Encouragement des initiatives de proximité » et « soutien aux équipements de proximité »,

considérant que la Ville souhaite implanter un modulaire au sein de l'espace Pioline permettant d'accueillir une Maison de quartier au sein de la cité Gagarine Truillot,

considérant qu'il convient en conséquence de solliciter auprès du Conseil Général du Val-de-Marne une subvention nécessaire à la réalisation de ce projet,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 37 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions)

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès du Conseil Général du Val-de-Marne une subvention en investissement pour la réalisation du projet de Maison de quartier Gagarine Truillot et AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 3 FEVRIER 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 3 FEVRIER 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 31 JANVIER 2014